Envoyé en préfecture le 31/08/2026
Reçu en préfecture le 31/08/2026
Publié le
ID : 029-212900906-20260827-202652-DE

COMMUNE DE KERLAZ

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le 27 août, à 20h, le Conseil Municipal de la Commune de KERLAZ, dûment convoqué le 20 août 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil sous la présidence de Ludovic QUELENNEC, Maire.

Présents : 11

Ludovic QUELENNEC, Béatrice QUEFFELEC, Anthony JAIN, Sylvie LE COZ, Blandine LE ROY, Audrey CELTON, Johan FLOCHLAY, Quentin DELCLOY, Fanny RENAUD, Xavier LERAY, Alice BLAIMONT

Absents excusés : 04

Mathieu HENRY, Laurent LANCIEN pouvoir à Blandine LE ROY, Isabelle ALLAIN pouvoir à Béatrice QUEFFELEC, Marie Thérèse HERNANDEZ pouvoir à Xavier LERAY

Votants : 14

Secrétaire de séance :
Audrey CELTON

Délibération n° 2026 – 52 :
Décision modificative

Rapporteur : Béatrice QUEFFELEC

L'achèvement des travaux du marché public de l'aménagement du bourg n'a pas été finalisé comptablement pour l'entreprise Jardin Service, afin de finaliser cette opération, il convient d'accepter la décision modificative suivante

- Section d'investissement dépenses + 4 057 € au compte 231
- Section d'investissement recettes + 4 057,00 € au compte 231

Après en avoir délibéré, 12 pour et 2 absentions, le conseil municipal est favorable à cette décision modificative.

Fait et délibéré le 27 août 2026

Le Maire,
Ludovic QUELENNEC

MAIRIE DE KERLAZ
29 (Finistère)

Le secrétaire de séance,
Audrey CELTON